

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Décision modificative n°2, au budget de l'exercice :

Une partie des dépenses imprévues inscrites au budget (6482 € sur 7545 €) est affectée au financement de l'entretien de l'éclairage public 2017 auprès du SDE07 et aux frais générés par une étude « village de caractère », initiée par l'A.D.T. et le C.A.U.E.

Résiliation du contrat de location-gérance du bar restaurant l'Alambic :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de résiliation au 10 octobre 2018.

Tarifs de la cantine scolaire 2018/19 :

Le prix du repas évolue de 3,39 € à 3,49 €.

Personnel communal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le changement de grade de trois fonctionnaires communaux de la catégorie C.

**Le Maire,
Gérard BRUCHET**